Vœu relatif au stationnement des deux roues motorisées.

Déposé par les élu-e-s EELV du 2e arrondissement.

Considérant que le nombre de deux roues motorisés est en forte augmentation

Considérant que, bien que polluants, ces deux roues motorisés bénéficient d'espaces de stationnement gratuit

Considérant que dans les parkings des espaces leur sont réservés à prix très modiques et ne sont pas utilisés,

Considérant que ces véhicules pratiquent souvent le stationnement sauvage sur le trottoir

Le conseil du 2e arrondissement émet le vœu qu'à l'instar du plan de lutte contre les incivilités des cyclistes, soit mis en place un plan de lutte contre les incivilités des motocyclistes en généralisant la verbalisation du stationnement sauvage des 2 roues motorisés tout en poursuivant la création d'espaces dédiés y compris d'espaces payants.